## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 07/08/2025

VOI.25.00.A02241

OBJET : Arrêté temporaire de circulation RUE PERGAUD

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande des entreprise SOGEA, BONNEFOY, GNT et ENGIE

Considérant que des travaux de création du Réseau de Chaleur Urbaine (RCU) rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/08/2025 au 12/09/2025 RUE PERGAUD

## ARRÊTE

- Article 1 : À compter du 11/08/2025 et jusqu'au 29/08/2025, la circulation est alternée par B15+C18 RUE PERGAUD au droit du N°4 sur 20 mètres linéaires et au droit du N°6 sur 10 mètres linéaires.
- **Article 2**: À compter du 30/08/2025 et jusqu'au 12/09/2025, la circulation est alternée par B15+C18 RUE PERGAUD au droit du N°4 sur 20 mètres linéaires.
- **Article 3**: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

## Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le \_ 7 ANNT 2025

Pour la Maire, Par délégation,

Marie Z₩HAF Conseillère Municipale Déléguée

